

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 JUIN 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2023.78

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	22	Pour :	22
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 12 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Daniel THOMAS, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Laurent TALBOT, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : M. Fabrice IGOUNET pouvoir à Mme Annette BALAGUE, M. Thierry RAFAZINE pouvoir à M. Patrick FERRARI.

Absent(s) excusé(s) : Mme Valérie DREUILHE, Mme Monique PONS, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Caroline ANDREU, Mme Lylia CHALLAL, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : ASSOCIATION EGEE : AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Exposé :

EGEE, Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise, est une association de bénévoles dont le but est d'accompagner, le temps nécessaire, tous les demandeurs d'emploi (allocataires du RSA, jeunes, seniors, personnes en situation de handicap, QPV), ainsi que les auto-entrepreneurs et créateurs de projets. La commune a conventionné avec EGEE pour la réalisation de 7 ateliers CV vidéo sur l'année 2023 contre une subvention à hauteur de 1 000 euros/an.

L'association s'est engagée dans une démarche qualité et souhaite obtenir le label QUALIOPI. Dans ce cadre-là, un avenant valant « Convention de formation professionnelle » doit être adopté.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu le projet d'avenant à la convention de partenariat,

Entendu l'exposé de M. TOURNIER, Conseiller municipal, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver l'avenant n°1 à la convention de partenariat.

Article 2 : d'autoriser le Maire à le signer.

Le Maire,

Gérard ANDRE

Document signé électroniquement